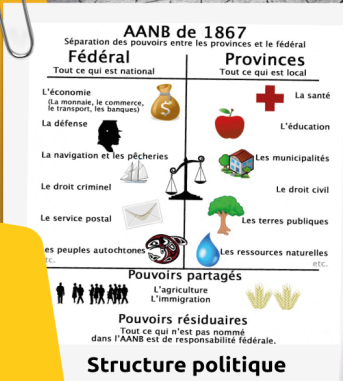


Nom de l'élève

Groupe

1840 - 1896

La fédération canadienne



AANB de 1867
Séparation des pouvoirs entre les provinces et le fédéral

Fédéral Tout ce qui est national	Provinces Tout ce qui est local
L'économie (La monnaie, le commerce, le transport, les banques)	La santé
La défense	L'éducation
La navigation et les pêcheries	Les municipalités
Le droit criminel	Le droit civil
Le service postal	Les terres publiques
Les peuples autochtones	Les ressources naturelles

Pouvoirs partagés
L'agriculture
L'immigration

Pouvoirs résiduels
Tout ce qui n'est pas nommé dans l'AANB est de responsabilité fédérale.

Structure politique

En 1867, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique officialise la création du Canada.

La fédération canadienne reste une colonie britannique, mais elle peut désormais gérer seule tout ce qui concerne sa politique intérieure.

La structure de gouvernement qui est alors adoptée demeure encore en vigueur aujourd'hui ainsi que la répartition des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.



Le territoire du Canada en 1867

Canada en 1867



Autonomie du Canada

Site web	Opérations intellectuelles	Révision du contenu	Badge à collectionner
histoire.recitus.qc.ca	Situer dans l'espace	Fédéralisme canadien	Tableau des badges
			

En résumé

Les causes de la fédération canadienne

Explique les liens de causalité qui existent entre les trois éléments. N'oublie pas de lier les éléments entre eux.

Élément 1	→	Élément 2	→	Élément 3
La fin du protectionnisme britannique		Le traité de réciprocité avec les États-Unis		La création d'un marché intérieur entre les colonies britanniques d'Amérique du Nord
Explication des liens de causalités				

Indique si les affirmations correspondent à des causes politiques ou militaires de la création de la fédération canadienne.

Affirmations	Cause politique	Cause militaire
Les autorités britanniques réduisent leur soutien militaire au moment où les États-Unis poursuivent leur expansion en Amérique du Nord.		
À la suite de la victoire des États du Nord lors de la Guerre de Sécession, les politiciens craignent une invasion des colonies britanniques.		
Entre 1854 et 1864, dix gouvernements se succèdent dans la Province du Canada.		
Dans la Province du Canada, plusieurs élus de l'Assemblée législative souhaitent une représentation proportionnelle à la taille de la population.		

Place les évènements suivants selon leur antériorité ou leur postériorité par rapport à la création de la fédération canadienne.

- A. John A. Macdonald, premier ministre du Canada
- B. Grande Coalition
- C. Construction du chemin de fer transcontinental
- D. Conférences de Charlottetown, de Québec et de Londres

Avant	Évènement	Après
	Création de la fédération canadienne	

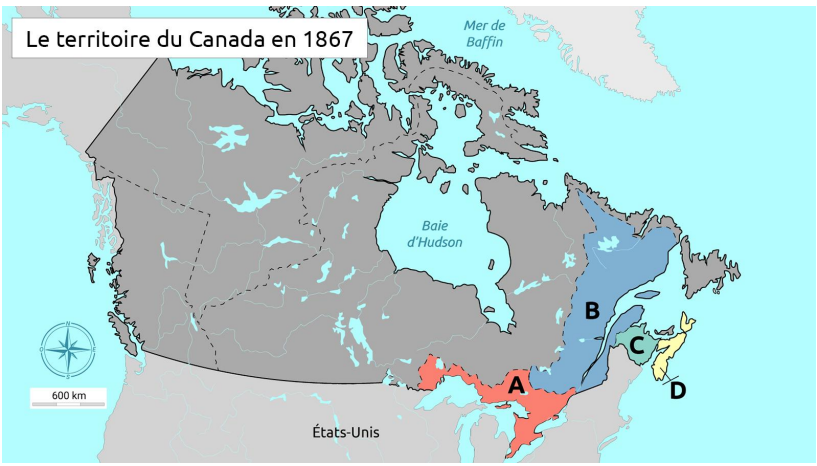
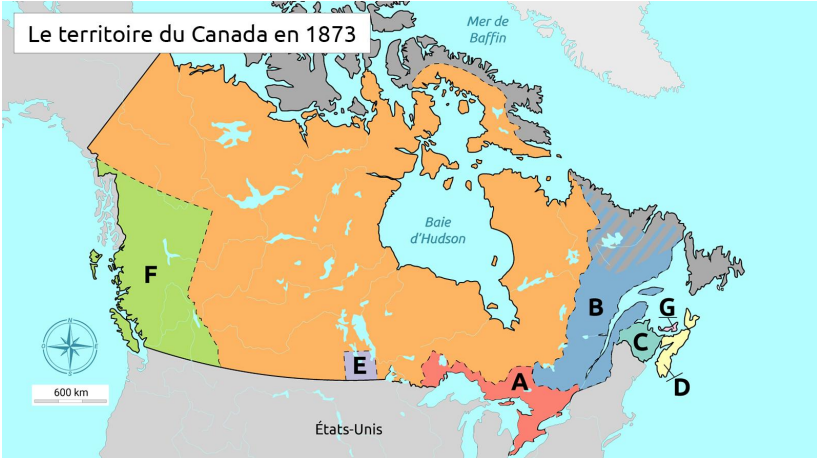
La structure politique et territoriale du Canada

En 1867, l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* confirme la création du Canada et établit la séparation des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

Complète le schéma sur la répartition des champs de compétences.

Pouvoirs du gouvernement fédéral	Pouvoirs partagés	Pouvoirs des gouvernements provinciaux
Pouvoirs fédéraux	Pouvoirs partagés	Pouvoirs provinciaux
Pouvoirs résiduels		
Tout ce qui n'est pas nommé dans l' <i>Acte d'Amérique du Nord britannique</i> est de responsabilité _____.		

Indique les provinces qui forment le territoire du Canada lors de sa création, puis celles qui s'ajoutent à la fédération canadienne entre 1867 et 1873.

Le territoire du Canada en 1867 	Rouge (A) :
	Bleu (B) :
	Vert (C) :
	Jaune (D) :
Le territoire du Canada en 1873 	Mauve (E) :
	Vert (F):
	Rose (G) :

Questions avec documents

Question 1 (dégager des différences et des similitudes)

Les **documents 1 à 3** présentent les positions de trois acteurs sur un projet politique dans la deuxième moitié du 19^e siècle. Nomme l'acteur qui présente une position différente et compare sa position à celle des deux autres acteurs.

Réponse :

Document 1 : L'opinion de Jean-Baptiste-Éric Dorion, député et cofondateur de l'Institut canadien de Montréal

« Je m'oppose au projet de confédération [...]. Le fédéralisme est passé bien loin de ce projet, qui concentre tout dans le pouvoir général. Fédéralisme veut dire union de certains États qui conservent leur pleine souveraineté en tout ce qui les concerne immédiatement [...]. Est-ce là ce que l'on nous propose? Pas le moins du monde. Dans le projet que nous examinons, tout est force, puissance, dans le gouvernement [fédéral]; tout est faiblesse, insignifiance, anéantissement dans les gouvernements [des provinces]! ».

Source : Discours de Jean-Baptiste-Éric Dorion (9 mars 1865), dans Débats parlementaires sur la question de la confédération des provinces de l'Amérique britannique du Nord, 3^e session, 8^e parlement, Québec, Hunter, Rose et Lemieux, 1865. p. 858-860.

Document 2 : Opinion émise en 1858 par Joseph-Charles Taché, député conservateur de l'Assemblée législative de la Province du Canada

« [Les provinces] gagneraient tout ce que peut procurer d'avantages le principe de l'association; car il n'y a rien de plus fort après l'unité que l'union. Elles gagneraient collectivement et séparément en importance politique et commerciale [...].

Halifax serait notre port d'hiver, un chemin de fer relierait maintenant ce port au Nouveau-Brunswick, à Québec et au reste de ces vastes possessions; nous aurions la plus belle ligne des navires à vapeur transatlantiques. »

Source : Joseph-Charles Taché, « Des Provinces de l'Atlantique du Nord et d'une union fédérale », 1858, cité dans Michel Brunet, *Histoire du Canada par les textes*, tome II : 1855-1960, Montréal et Paris, Fides, 1963, p. 13-14.

Document 3 : Extrait d'un discours prononcé en 1864 par George-Étienne Cartier, député conservateur de l'Assemblée législative de la Province du Canada

« Il faut donc que la confédération de toutes les provinces britanniques s'effectue, sans quoi nous tombons dans la confédération américaine. Je sais que le désir de toutes les personnes présentes est d'achever cette grande œuvre nationale, qui liera en un même faisceau tous les principaux intérêts des colonies, et qui fera de nous tous une véritable nation. [...] »

Source : Joseph Tassé (ed.), « Discours de Sir George Cartier », 1864, cité dans Michel Brunet, *Histoire du Canada par les textes*, tome II : 1855-1960, Montréal et Paris, Fides, 1963, p. 17-18.

Question 2 (déterminer des causes et des conséquences)

À partir des **documents 4 et 5**, détermine une cause et une conséquence du traité de réciprocité entre les colonies britanniques en Amérique du Nord et les États-Unis.

Cause :

Conséquence :

Document 4 : Texte d'historien sur le traité de réciprocité

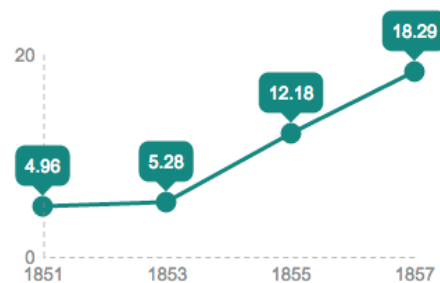
«Le gouverneur général Elgin suggère la négociation d'un traité de réciprocité commercial avec les États-Unis. [...] La réciprocité, ce n'est pas tout à fait le libre-échange : on s'entend avec le gouvernement américain sur une liste de biens qui pourront passer la frontière sans droits de douane, des produits agricoles et des matières premières, mais aucun produit manufacturé. Les États-Unis ont moins à gagner que le Canada sur le plan commercial. On offre cependant l'accès aux pêcheries au large des côtes canadiennes aux navires étasuniens [...].

Le traité de réciprocité commerciale, valide pour une durée de dix ans, est finalement signé en 1854. L'une ou l'autre des parties peut y mettre fin sans préavis. C'est ce [que font les États-Unis] en 1866 [...]

Source du texte : Jean-Pierre Charland, *Histoire du Canada contemporain*, Sillery, Septentrion, 2007, p. 32.

Source de l'image : Service national du Récit de l'univers social, avec les données de : M. Guillaumin, Joseph Garnier, Maurice Block, *Annuaire de l'économie politique et de la statistique*, Volume 18, 1861, [en ligne](#), p. 346-347.

Les exportations canadiennes vers les États-Unis en millions de dollars (1851 à 1857)

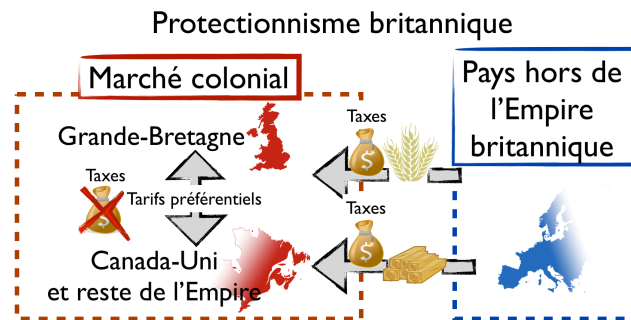


Document 5 : Texte de synthèse sur la fin du protectionnisme britannique

« Jusqu'aux années 1840, le gouvernement britannique accorde une protection douanière aux produits importés de ses colonies, nord-américaines ou autres. Lorsque Londres décide d'éliminer graduellement cette protection et d'adopter une politique de libre-échange, les produits canadiens ont de la difficulté à trouver preneur sur les marchés internationaux, et ce, en raison de leurs prix élevés.

Le rappel des lois britanniques sur les céréales, en 1846, suivi de celui, progressif, de la *Canada Corn Act*, en 1849, et de celui, progressif également, des tarifs préférentiels sur le bois d'œuvre, en 1847 et 1848, ont marqué un important changement dans l'économie canadienne. Celle-ci dépendait fortement, jusqu'alors, des tarifs préférentiels britanniques. C'est à partir de ce moment que le Canada commence à se tourner vers les États-Unis comme partenaire commercial. »

Source du texte : *Le système préférentiel britannique*, 2001, Bibliothèque et Archives Canada, [en ligne](#).



Source de l'image : Service national du RÉCIT, domaine de l'univers social.
Licence : Creative Commons (BY-NC-SA).

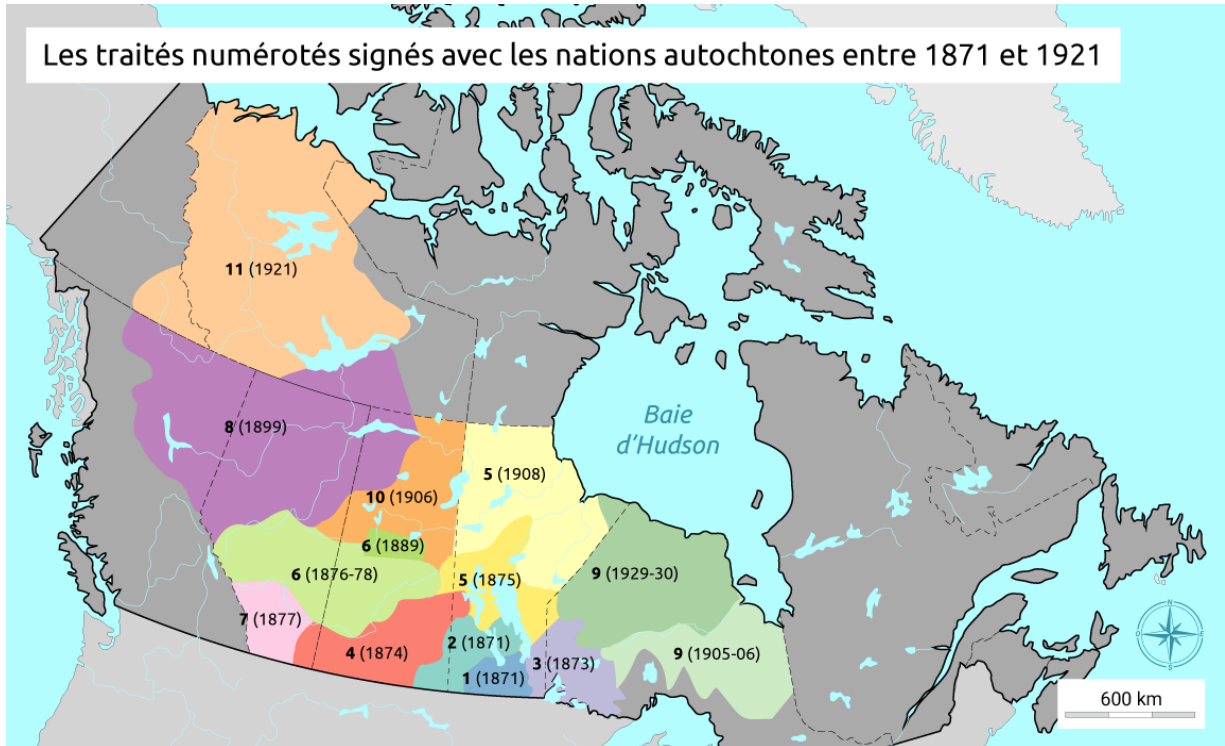
Question 3 (établir des liens de causalité)

À partir des **documents 6, 7 et 8**, établis les liens de causalité qui expliquent la mise en place des ententes entre le gouvernement fédéral et les nations autochtones.

Élément 1	➔	Élément 2	➔	Élément 3
Point de vue du gouvernement fédéral :				
Point de vue des Autochtones :				
Explication des liens de causalités				

Document 6

Les traités numérotés signés avec les nations autochtones entre 1871 et 1921



Source : Service national du RÉCIT, domaine de l'univers social.

Document 7 : Texte d'historien sur les épidémies dans l'Ouest au 19^e siècle

« En 1876, un millier d'immigrants venus d'Islande s'installent sur les berges du lac Winnipeg. Ils s'établissent ainsi sur des terres revendiquées ou déjà occupées par les [Autochtones] du Traité n° 5. Peu après leur arrivée, une flambée de variole dévaste leur collectivité. L'épidémie qui se déchaîne durant tout l'automne et jusqu'au début de l'hiver tue entre 100 et 200 colons. Elle fait aussi des centaines de victimes chez les Saulteaux et les Cris. »

Source : James Daschuk, *La destruction des Indiens des Plaines : maladies, famines organisées, disparition du mode de vie autochtone*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2015, p. 191.

Document 8 : Texte d'historien sur les intérêts politiques et économiques du gouvernement fédéral et des Premières Nations

« Du point de vue des autorités canadiennes, ces traités constituent le moyen de favoriser le développement économique et politique de la région; ce sont des contraintes légales, des obstacles à déblayer pour ouvrir la voie à la colonisation massive. De leur côté, les collectivités des Plaines constatent l'effondrement de l'économie du bison qui a assuré leur subsistance pendant tant d'années, et jugent l'afflux des colons agriculteurs inévitable désormais. Pour ces Premières Nations, les traités constituent par conséquent le moyen de garantir leur survie dans un monde devenu très incertain.

Source : James Daschuk, *La destruction des Indiens des Plaines : maladies, famines organisées, disparition du mode de vie autochtone*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2015, p. 153.